

## DÉLIBÉRATION n° 2025/089

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 juillet 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 4 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Sylvie BARBOTEAU, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, et Philippe RAISON.

Procurations : Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON à Bernard PLANO, Laurent LAGES à Philippe LACOSTE, Stéphanie NOGUES à Joël MANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Robert MONZANI, Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET** : Finances - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association La Ligue des Droits de l'Homme

La Ligue des Droits de l'Homme a organisé, pour la première fois en Occitanie, la finale régionale du concours des plaidoiries à destination des jeunes lycéennes et lycéens.

Après une année de préparation et une première phase de sélection en interne dans chaque établissement, la finale a été organisée au cinéma le Grand Rio le lundi 31 mars dernier en présence des familles, des professeurs, d'avocats, d'élue(s) et de citoyennes et citoyens.

L'association a sollicité l'aide des différents collectivités territoriales dont la ville de Lannemezan.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

### APPROUVE

➤ le montant proposé pour cette subvention exceptionnelle liée à cette manifestation :

ASSOCIATIONS	Montant attribué
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	700 €

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 18 juillet 2025